

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 9 MARS 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 36
 Pouvoirs : 12
 Votants : 45

Date de convocation et d'affichage :

3 mars 2023

Numéro :

D20230309_028

Objet :

Adhésion au Réseau Compost Citoyen

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars, à 19 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GRANGE.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	S. MERIEUX
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHEIUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	M. LANIER
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	C. CURNILLON
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS		x	JP. GRANGE
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Christophe MONIER**

Vu la LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Au 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la collectivité devra proposer une solution pour le tri des biodéchets. Les biodéchets sont définis comme les déchets non dangereux biodégradables de jardin ainsi que les déchets alimentaires ou de cuisine. La solution de tri de ces déchets sur le territoire de la CCD pourrait passer par le renforcement du compostage individuel et collectif.

Afin de préparer cette échéance, il est proposé d'adhérer au Réseau Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes. Cette association a pour but de faciliter le développement du compostage de proximité : compostage individuel, compostage partagé (en pied d'immeuble, de quartier), ou lombricompostage, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'adhésion au Réseau permettrait de bénéficier :

- de l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour faciliter la mise en place d'une politique adaptée dans la gestion de proximité des biodéchets,
- du soutien d'un référent départemental sur des opérations de communication,
- d'accéder à des outils de communication prêts à l'emploi pour diffuser des évènements,
- d'avoir accès à un fonds documentaire pour favoriser les changements de pratiques,
- d'échanger avec d'autres collectivités sur les innovations et expériences sur le compostage,
- de renforcer les actions pour la promotion du compostage de proximité des biodéchets sur le territoire et de participer à une dynamique régionale.

La cotisation annuelle est fixée à 400 € en 2023 pour une communauté de communes de moins de 50 000 habitants.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'adhésion au Réseau Compost Citoyen,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 43 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :

- **D'approuver** l'adhésion au Réseau Compost Citoyen,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 9 mars 2023

Le 1^{er} Vice-Président,
Jean-Pierre GRANGE

